



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

			Présent	Absent
M.	Stephen Bergeron	Parent		X
M.	Éric Gagnon	Parent	X	
Mme	Évelyne Godbout	Parent	X	
Mme	Sandra Lapointe	Parent	X	
Mme	Vicky Robitaille Maranda	Parent	X	
Mme	Véronik Simard	Parent	X	
Mme	Mélanie Gosselin	Enseignante	X	
Mme	Mylène Potvin	Enseignante	X	
Mme	Karine Veilleux	Enseignante	X	
Mme	Nadine Plante Paquet	Enseignante	X	
Mme	Sylvie Morel	Personnel de soutien	X	
Mme	Florence Pierret	Personnel de soutien	X	
Mme	Gaétane Deschênes	Représentante de la communauté	X	

Les personnes suivantes étaient également présentes :

			Présent	Absent
M.	Carl Barrette	Directeur	X	
Mme	Geneviève Giroux	Directrice adjointe	X	
Mme	Valérie Morin	Directrice adjointe	X	
Mme	Marie-Claude Fortin	Technicienne au service de garde	X	
Mme	Annie Rouillard	Technicienne au service de garde		X

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Éric Gagnon accueille les membres et ouvre la séance à 19 h 00.

### 2. VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Gagnon confirme le quorum puisqu'il y a un minimum de quatre parents présents.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR\*

Il est proposé par Mme Mélanie Gosselin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 4. MODIFICATION DE L'HORAIRE 20-21 (INFORMATION)

C'est suite à la conférence de presse du ministre de l'Éducation qu'une décision commune à l'ensemble des écoles du centre de services scolaires des Premières-Seigneuries a été prise afin de modifier l'horaire. Cette décision permettra de mieux répondre aux différents besoins logistiques du retour de toute la clientèle primaire et secondaire. Plus particulièrement, le nouveau modèle d'horaire permettra au transport scolaire de couvrir le transport du matin ainsi que celui



du soir en deux temps et de prendre en considération les besoins du secondaire. En ce qui a trait au transport du midi, celui-ci pourra être disponible pour les élèves résidants à 15 minutes ou moins de l'école. De plus, l'école a choisi de regrouper le deuxième et le troisième cycle sur le même horaire pour l'organisation des groupes à intérêts ainsi que pour pallier le manque d'éducateurs du service de garde puisque ceux-ci pourront travailler lors des deux dîners consécutifs.

Pour ce qui est de la clientèle du préscolaire, considérant que le dîner débute à 11 h 07 alors que celui du 1<sup>er</sup> cycle est plus tard, le parent qui doit venir chercher ses deux enfants pourra le faire en un seul transport à 11 h 26. Dans ce cas, l'enfant qui fréquente le préscolaire sera pris en charge sans frais par le service de garde. Les coûts rattachés à cette mesure feront partie du budget COVID.

Jusqu'au 18 septembre, l'école sera en période d'essai et des ajustements seront apportés selon les besoins. D'ailleurs, un comité constitué d'un représentant par niveau a été mis en place à l'école afin d'aller chercher l'information rapidement pour être en mesure d'agir.

## **5. APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SDG (20-21) PORTANT SUR LES FRAIS SPORADIQUES DE LA PÉRIODE DU MIDI**

Au printemps dernier, un montant de 6,95\$ pour la tarification sporadique de la période du dîner avait été approuvé. Toutefois, pour cette année l'horaire de l'école a été modifié et la période du dîner est maintenant réduite à 60 minutes. Selon les balises émises par le centre de services scolaire, des frais supplémentaires reliés à la COVID ne peuvent être facturés aux parents pour la période du midi. Pour le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle, l'heure du dîner est maintenant jumelée à la récréation de 15 minutes de l'après-midi. De ce fait, les coûts reliés à la période de 15 minutes de récréation qui sont maintenant associés au service de garde le midi ne peuvent être chargés aux parents puisqu'ils sont en lien avec la COVID. Le même principe s'applique également pour la période de battement de 19 minutes au préscolaire entre 11 h 07 et 11 h 26. Considérant le tout, M. Barrette propose un tarif réduit de façon proportionnelle pour les frais sporadiques de la période du midi. Donc, le montant proposé s'appliquant à l'ensemble de la clientèle est de 4,65 \$ pour la période du dîner de 60 minutes.

■ Approuvé à l'unanimité

Par la suite, des réflexions sont faites pour trouver des solutions permettant de soutenir les familles qui n'auront pas accès au service de transport pour l'heure du dîner en raison de leur éloignement, alors qu'elles étaient auparavant admissibles à l'autobus du midi et l'auraient utilisé en temps normal. La direction fera des démarches pour obtenir des données sur le nombre de personnes concernées et étudiera des scénarios afin de pouvoir apporter des propositions aux membres du conseil d'établissement.



## **6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS (INFORMATION)**

L'assemblée générale des parents aura lieu le 16 septembre prochain à 19 h et elle s'effectuera par vidéoconférence TEAMS. Les élections pourront aussi s'effectuer à l'aide d'une application qui permettra de cumuler les votes à distance. Des rappels seront effectués afin de favoriser une plus grande participation et l'ordre du jour de la rencontre sera transmis la semaine prochaine. Entre autres, le plan d'action pour contrer la violence et le plan de mise en œuvre du projet éducatif feront partie des présentations lors de l'assemblée.

## **7. RAPPORT ANNUEL DU CE 19-20 (PRÉSENTATION)**

Le rapport annuel pour l'année 2019-2020 a été remis aux membres du conseil d'établissement et sera présenté lors de l'assemblée générale,

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03.

---

Président

---

Directeur